

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M0OP002
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Auvergne 2014-2020
Version	2019.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	17
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 11 / 8ii .....	20
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	22
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 8ii .....	23
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3b .....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d .....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a .....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c .....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d .....	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e .....	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 8iii.....	43
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 8iii .....	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 .....	47
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	48
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	49
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii .....	50
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 .....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e .....	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 6e .....	55
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10.....	57
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10 .....	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 .....	59
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	60
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	61
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	63

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	63
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	64
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	67
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	69
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	70
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>71</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....</b>	<b>75</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>77</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>80</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>81</b>
JEREMIE AUVERGNE 2 .....	81
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>85</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>87</b>
10.1. Grands projets .....	87
10.2. Plans d'action communs.....	90
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>93</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	93
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	94
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	94
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	94
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>95</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	95
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	97
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>98</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>99</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	99
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	99

14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	99
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 99	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	100
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	100
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>101</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>102</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>103</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>104</b>
	<b>Documents.....</b>	<b>105</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>106</b>

**2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

**La programmation cumulée** atteint près de 232.4 M€ (fonds FEDER et FSE confondus), soit 90.79% de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations de 513 M€ :

Ø FEDER : 667 opérations programmées - coût total éligible de 427M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 176M€. Le taux de programmation FEDER est de 81.90%.

Ø FSE : 156 opérations programmées - coût total éligible de 36 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 19M€. Le taux de programmation FSE est de 68%.

Ø IEJ : 239 opérations programmées - coût total éligible de 48M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 36€. Le taux de programmation IEJ est de 300%.

**Le niveau de certification** atteint près de 81 M€ (fonds FEDER et FSE confondus), soit 32% de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations mis en appel de fonds de 181 M€ :

Ø FEDER : coût total certifié de 159M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 64.5M€. Le taux de certification FEDER est de 30 % de la maquette et de 37 % si on le compare au montant total programmé.

Ø FSE : coût total certifié de 10.8 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 6.9M€. Le taux de certification FSE est de 24 % et de la maquette de 35 % si on le compare au montant total programmé

Ø IEJ : coût total certifié de 11.8M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 10,3 M€. Le taux de certification IEJ est de 85 % de la maquette et de 28 % si on le compare au montant total programmé. Cette différence de taux s'explique par la manière de programmer les dossiers du plan régional de formation porté par la Région auvergne-Rhône-Alpes, à savoir surprogrammer à 300% les dossiers pour retenir en moyenne 30% du public éligible à l'IEJ.

**En 2019, le Comité de programmation interfonds** a été consulté par procédure écrite à 4 reprises. Il a sélectionné 162 projets FEDER pour un coût total de 134,7M€ et un montant FEDER de 57,8M€, et

37 projets FSE/IEJ pour un coût total de 11.35M€ et un montant FSE/IEJ de 6.6M€.

**Le Comité de suivi commun** à l'ensemble des programmes FEDER/FSE/IEJ/FEADER de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est réuni quant à lui deux fois le 10 mars à Lyon et le 3 octobre 2019 à Vichy. Chaque session du comité de suivi a permis de réunir les partenaires régionaux (consulaires, Départements, services de l'Etat, agglomérations) et la Commission européenne, afin de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes européens sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'état d'avancement des programmes régionaux, de développement rural Auvergne et Rhône-Alpes, ainsi que du Programme opérationnel national FSE, ont été traités. La session de mars 2019 a été en partie dédiée à la révision des programmes régionaux. Cette révision des programmes avait pour objectifs d'harmoniser les deux programmes et de permettre la meilleure consommation des crédits européens en 2023. La session d'octobre a été l'occasion d'échanger avec la Commission européenne lors d'une demi-journée dédiée sur les perspectives de la future programmation 2021-2027.

Cette même instance a été consultée en juin, au regard du bilan de mise en œuvre et de l'atteinte du Cadre de performance.

L'année 2019 aura également été marquée par l'aboutissement des travaux de convergence des pratiques et des procédures applicables à l'ensemble des programmes dont la Région est autorité de gestion par l'approbation d'un Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) commun aux PO régionaux Auvergne, Rhône-Alpes et Rhône-Saône par le collège de la CICC du 13 juin 2019. Ce travail a permis à la CICC d'effectuer un échantillonnage d'audits d'opération aux trois programmes opérationnels.

En parallèle, la Direction des fonds européens a travaillé à la prise en compte des modifications réglementaires apportées par le règlement omnibus. Ainsi, les règles de gestion ont été modifiées pour tenir compte des nouveautés et simplification pour une mise en œuvre début 2019. Un travail restera à mener lorsque l'Etat membre publiera le décret d'éligibilité des dépenses mis à jour.

Le rythme des audits a été encore soutenu en 2019 avec la réalisation d'un audit système sur le PO Auvergne au printemps et la réalisation de 30 audits d'opération sur l'ensemble des PO. Si l'audit système a conclu un fonctionnement correct du système de gestion et de contrôle, l'avis d'audit de la CICC est négatif en raison d'un taux d'erreur de 18,21 %. Ce taux d'erreur est lié pour 98,97 % des montants irréguliers à des irrégularités détectées sur des opérations d'ingénierie financière. L'AG conteste l'inclusion de ces irrégularités financières dans le calcul du taux d'erreur par l'autorité

d'audit, en s'appuyant sur la notion d'irrégularité occasionnelle (guidance EGESIF du 17 décembre 2018) et sur l'état des décaissements réalisés au 31/12/19 qui permet de justifier le déblocage des avances (guidance sur l'audit des instruments financiers du 19/08/19). Sans l'inclusion de ces irrégularités, le taux d'erreur constaté serait en deçà du seuil de significativité.

Pour maintenir le niveau de compétence et d'expertise en matière de gestion des fonds européens, les agents de la DFE ont pu bénéficier de formations de spécialisation, avec d'une part une formation relative à la certification et d'autre part, une formation généraliste la politique européenne et le post 2020.

En matière de communication, le plan de communication 2019 a été axé sur la mise en lumière des projets soutenus par les différents programmes, l'objectif étant de rendre visible l'action européenne sur le territoire régional. Un recueil des projets recensant des fiches pour plus de 70 projets soutenus par les PO régionaux, les POI agissant sur le territoire régional, le PCTE Alcotra et les programmes sectoriels a été réalisé. Ce travail a permis le développement d'une banque de plusieurs fiches projets qui a permis de répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes dans le cadre de la campagne électorale des législatives européennes, mais aussi de développer une exposition temporaire lors du Comité de suivi du 3 octobre 2019 et d'alimenter une cartographie des projets sur le portail internet l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>Au titre de l'axe 1, 190 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 35 981 183 € et pour un coût total éligible de 59 481 229 €. Le montant certifié cumulé atteint 17 263 144 €.</p> <p>En 2019, 34 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 9 036 075 € et un coût total éligible de 12 909 075 €. Fin 2019, le taux de programmation de cet axe était de 70,55 % réparti comme suit : 77,38 % pour la mesure 1.1. (Recherche académique) et 60,39 % pour la mesure 1.2 (Recherche Innovation)</p> <p>Répartition des dossiers programmés en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 dossiers sur la mesure 1.1. (Recherche académique) pour un montant FEDER de 6 491 822 € et un coût total éligible de 7 992 298 €. (PI 1a)</li> <li>- 14 dossiers sur la mesure 1.2 (Recherche Innovation) pour un montant FEDER de 2 544 253 € et un coût total éligible de 4 916 777 €. (PI 1b)</li> </ul> <p>Recherche académique : bonne consommation des crédits grâce aux projets financés dans le cadre du CPER, notamment trois plateaux techniques pour le compte du CNRS « Interaction des Systèmes Environnementaux avec les Agrosystèmes ».</p> <p>Recherche innovation : taux de programmation nettement amélioré grâce aux mesures entreprises dans le cadre de la révision du PO (transfert de crédits de la mesure recherche innovation à la mesure recherche académique) et le financement sur le site IPC Clermont d'une installation réunissant un ensemble de moyens analytiques, techniques et de compétences proposées aux industriels de la plasturgie pour la réalisation de leurs projets RDI.</p>
10	Assistance technique FSE	<p>Aucun dossier AT FSE n'a fait l'objet d'une programmation en 2019 compte tenu de la charge de travail relative à l'harmonisation du DSGC et de la priorité donnée aux bénéficiaires autres que la Région. L'autorité de gestion a pris connaissance du règlement délégué (UE) 2019/1867 et a prévu l'activation du taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées à la Commission européenne pour justifier le montant d'assistance technique à partir du 8 novembre 2019.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2019 a vu la poursuite des travaux engagés en 2018, notamment sur la valorisation des projets européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », outil central de</li> </ul>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 18 établissements inscrits, plusieurs séances d'information réalisées dans les établissements scolaires.</li> <li>• Organisation d'une exposition de plus de 10 projets financés par les fonds européens, la campagne « EU delivers in my region » sur le projet ViaRhôna lancée par la Commission en partenariat avec la Région du 9 juin au 9 juillet 2019.</li> <li>• Réalisation d'un Guide du porteur de projet FEDER/FSE-IEJ unique et interactif sous la forme de pages web et de 5 fiches pratiques thématiques, du « Recueil des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » (1000 exemplaires et version numérique), réalisation en cours du recueil des projets dits « emblématiques » pour la période 2014-2020 (publication en juin 2020).</li> </ul>
11	Initiative pour l'emploi des jeunes	<p>Depuis le début du programme, 4 337 participants ont suivi une formation. Le montant certifié cumulé est de 11 986 282 €. 239 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 36 470 918 €, soit un taux de programmation de 300,45% et un coût total programmé de 48 648 508 €. La sur-programmation s'explique principalement par le fait que les opérations relevant des accords-cadres du Conseil régional sont ouvertes aux demandeurs d'emploi sans condition d'âge. De ce fait, au moment de la certification, toutes les dépenses correspondant aux stagiaires de plus de 26 ans sont écartées. Pour compenser ces importantes sous réalisations il est donc nécessaire de sur programmer.</p> <p>En 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-724 participants ont suivi une formation et 4 opérations, sélectionnées au fil de l'eau, ont été programmées pour un montant IEJ/FSE de 219 604,60 € :</li> <li>- 1 opération « Création reprise d'entreprise par des NEETS » pour un montant IEJ/FSE de 80 577,08 €. Cette opération concerne l'accompagnement à la création d'entreprise de NEETS.</li> <li>- 3 opérations « Pré Apprentissage » pour un montant IEJ/FSE de 139 027,52 €. Ces opérations visent à accompagner les NEETS en apprentissage.</li> </ul> <p>-30 opérations ont été certifiées pour un montant FSE/IEJ de 1 373 527,20 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 opérations « Création reprise d'entreprises par des NEETS » pour un montant IEJ/FSE de 25 033,16 €.</li> <li>- 15 opérations « Formation professionnelle des NEETS » relevant des accords-cadre du Conseil</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>régional pour un montant IEJ/FSE de 772 611,86 €.</p> <p>- 13 opérations « Pré apprentissage » pour un montant IEJ/FSE de 575 882,18 €.</p>
2	Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	<p>Au total, 121 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 30 059 550 € et un coût total éligible de 70 875 056 €. Le taux de programmation de cet axe est de 115,61 %. Le montant de dépenses certifiées est de 45 816 174€.</p> <p>Sur l'axe 2 « Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité », 25 opérations ont été programmées en 2019 (24 nouvelles et 1 reprogrammation) pour un montant FEDER de 7 032 446 € et un coût total éligible de 11 408 309 €. Le taux de programmation est passé de 99,88% fin 2018 à 115,61% fin 2019.</p> <p>La thématique «Accès aux données publiques» est programmée à 40,04%, «e-éducation/e-formation/e-orientation» l'est à 98,15% et «Usages et services numériques territorialisés» à 214,95%. D'excellentes réalisations sont globalement constatées. La thématique «e-santé» est mobilisée à 154,59% grâce au dossier Analgésie (projet eDOL) dont l'objectif est de développer un outil e-santé innovant pour accompagner les patients douloureux chroniques.</p> <p>eDOL réunit 3 outils complémentaires : une application mobile pour les patients, une plateforme internet pour les soignants, un entrepôt « Big data » pour les chercheurs. Le patient est accompagné au quotidien dans la gestion de sa douleur, il devient acteur de ses soins et améliore sa qualité de vie grâce à l'activité physique, une vie sociale ou une reprise d'emploi. A terme, on espère même découvrir de nouvelles thérapies.</p>
3	Améliorer la compétitivité des PME	<p>Au total, 65 opérations ont été programmées, le taux de programmation est de 99,88 %. Le montant FEDER est de 45 443 321 € pour un coût total programmé de 133 158 736 €. Le montant de dépenses certifiées est de 62 406 229 €.</p> <p>En 2019, 10 dossiers ont été programmés pour un cout total éligible de 18 765 887 € et 4 927 651 € de FEDER.</p> <p>Les thématiques « actions collectives » et « immobilier locatif public » sont programmées respectivement à hauteur de 137,43% et 105,33% ; les thématiques «instruments financiers» et «tourisme» à hauteur de 95,95% et 104,07%. Sur cette dernière thématique, on peut citer, en bordure du parc animalier «Le Pal » , l'hôtel Savana, qui proposera aux clients de vivre une expérience dans une réserve africaine, au bord d'une savane peuplée de girafes, de rhinocéros et d'antilopes. Celle-ci sera contiguë à une plaine déjà existante</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>dans le parc. Un accès direct privatif entre le parc et l'hôtel permettra aux résidents d'aller et venir librement. L'architecture et la décoration très soignées reproduiront un style et une esthétique notamment présents dans certains hôtels du Kruger Park en Afrique du Sud. Cette opération contribue au développement d'une offre touristique régionale de qualité et innovante</p> <p>Excellente réalisation sur l'axe «Améliorer la compétitivité des PME». Concernant les actions collectives, l'AAP «Actions collectives 2019-2021» a été lancé en 2019 et a contribué à améliorer la consommation des crédits.</p>
4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs	<p>Au total 98 opérations ont été programmées pour 36 261 988 € de FEDER et un coût total éligible de 101 986 660 €. Le montant de dépenses certifiées est de 28 048 945 €.</p> <p>Fin 2019, le taux de programmation de cet axe atteint 72,15%. En 2019, 33 opérations ont été programmées soit 15 732 271 € de FEDER et un coût total éligible de 28 018 715,81 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-4.3 : 3 dossiers, 863 492 € de FEDER et 1 462 341 € de coût total éligible ;</li> <li>-4.4 : 3 dossiers, 346 691 de FEDER et 649 525,49 € de coût total éligible ;</li> <li>-4.5 : 9 dossiers, 2 130 978 € de FEDER et 7 674 414,01 € de coût total éligible ;</li> <li>-4.8 : 12 dossiers, 11 212 410 € de FEDER et 16 274 294,85€ de coût total éligible ;</li> <li>-4.9 : 6 dossiers, 1 178 700 € de FEDER et 1 958 140,10 € de coût total éligible.</li> </ul> <p>Le lycée Emmanuel Chabrier à Yssingaux mobilise du FEDER sur les mesures 4.8 et 4.9 pour la restructuration /extension de ses bâtiments. La consommation énergétique diminuera de 52% et les émissions de GES de 95%. Pour l'extension, des matériaux bio sourcés seront utilisés: du bois pour la charpente, ossature et parement et une partie de la toiture de la demi-pension sera végétalisée.</p> <p>Montant total de subvention : 1 108 000 €</p> <p>Les thématiques de l'Axe « Energie » atteignent des taux d'avancement proches de 100%, ce qui témoigne d'une programmation dynamique. La mesure 4.5 « logements sociaux » est programmée à environ 50%, mais les dossiers déjà déposés ou annoncés pour 2020 devraient permettre de consommer intégralement les crédits.</p>
5	Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	<p>Au total 146 opérations ont été programmées pour 11 235 445 € de FEDER et un coût total éligible de 21 931 308 €. Le taux de programmation de cet axe est de 93,63%. Le montant de dépenses certifiées est de 3 749 544 €.</p> <p>En 2019, 47 dossiers ont été programmés pour 4 311 758 € de FEDER un coût total éligible de 6 386</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>055,42 €.</p> <p>Les thématiques « Biodiversité » et « Eau » sont programmées respectivement à hauteur de 130,78% et 145,16% ; les thématiques « Restauration des terrains dégradés » et « Réhabilitation de friches et d'espaces dégradés » le sont à hauteur de 46,80% et 0% (thématique nouvellement ouverte suite à la révision à mi-parcours).</p> <p>Une des opérations les plus emblématiques est portée par Vichy Communauté, il s'agit du contrat territorial des affluents de l'Allier. Il constitue l'aboutissement d'une démarche engagée depuis 4 ans par Vichy Communauté sur 9 cours d'eau du territoire (Le Sichon, le Jolan, le Mourgon, le Béron, le Briandet, le Sarmon, le Gourcet, le Darot et le Servagnon). Celui-ci a pour but de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de restaurer et/ou de préserver les milieux aquatiques. C'est une approche globale et ambitieuse construite sur les 6 prochaines années (2019-2025), selon deux périodes de 3 ans, avec un bilan à mi-parcours. Le premier contrat (2019-2022) comprend 36 actions réparties selon 5 volets thématiques.</p>
6	Promouvoir l'emploi par la création d'activité	<p>35 opérations ont été programmées pour un coût total de 6 360 850 € et 3 520 753 € de FSE soit 58,68% de la contribution UE maquettée. Le montant total des dépenses certifiées s'élève à 3 222 880 €. 10 947 participants dont 9099 chômeurs ont été accompagnés.</p> <p>Sur l'année 2019, 8 dossiers ont été programmés, pour un coût total de 1 731 685,46 € et une contribution FSE de 1 200 075,16 €.</p> <p>A noter : 5 dossiers programmés dans le cadre de l'AMI Entrepreneuriat 2017-2019, pour un coût total de 1 432 617,54 € et un montant FSE de 995 121,86 €, dont 4 opérations collaboratives programmées sur deux ans (2018-2019) : CRMA (FSE: 109 476,91 €), Union des couveuses (FSE: 294 926,40 €), BGE Auvergne (FSE: 263 914,22 €) et CCI (FSE: 189 724,22€).</p> <p>Au titre de la certification, sur l'année 2019, 6 opérations ont été certifiées pour un coût total éligible de 1 013 758,71 € et un montant FSE de 483 270,70 €.</p> <p>En 2019, 1542 participants dont 1130 chômeurs ont été accompagnés au titre de l'axe 6.</p> <p>L'année 2019 a été marquée par le lancement de l'appel à projet « Ambition/Solution Région Création » s'articulant autour de deux volets : « Ambition Région » : qui regroupe l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de conseil (collectifs ou individuels) et « Solution Région » : qui regroupe l'ensemble des outils de financement à destination des créateurs/repreneurs d'entreprises, des entreprises ou des territoires.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	Formations tout au long de la vie	<p>1 881 participants ont suivi une formation en 2019, année marquée par la programmation de 21 opérations pour un montant FSE de 5 183 610,18 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 sur le préapprentissage, visant à accompagner les jeunes en apprentissage pour un montant FSE de 452 062 €, opérations sélectionnées au fil de l'eau.</li> <li>- 7 sur l'apprentissage (actions de soutien et d'accompagnement des apprentis) pour un montant FSE de 770 287,69 €, opérations sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets spécifique.</li> <li>- 4 sur la formation professionnelle : d'une part, 2 actions expérimentales et innovantes et 1 action destinée à 18 personnes en situation de handicap (par le Greta Riom Volvic : l'objectif de cette opération est de permettre à chaque stagiaire d'intégrer le monde du travail pour un montant FSE de 445 571,49 €) et d'autre part, une opération regroupant 56 marchés relevant des accords-cadres du Conseil régional et comprenant des formations préparatoires à l'emploi et/ou à la qualification et des formations qualifiantes/certifiantes pour un montant FSE de 3 515 689 €. Toutes ont été sélectionnées au fil de l'eau.</li> </ul> <p>En 2019, 19 opérations ont été certifiées pour un montant FSE de 2 571 840,01 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 opérations relevant de l'appel à projets « Apprentissage » pour un montant FSE de 525 303,67 €.</li> <li>- 14 opérations « Formation professionnelle » pour un montant FSE de 2 046 536,34 €.</li> </ul> <p>17 425 participants ont suivi une formation depuis le début du programme. 119 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 15 080 836 €, soit un taux de programmation de 71,49% et un coût total programmé de 28 585 774 €. Le montant certifié cumulé est de 8 413 856 €.</p>
8	Axe territorial urbain	<p>46 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 16 695 451 € et pour un coût total éligible de 39 249 550 €. Le taux de programmation de cet axe est de 71,93%. Le montant de dépenses certifiées est de 2 603 926 €.</p> <p>En 2019, 14 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 8 255 059 € et un coût total éligible de 24 801 375 €.</p> <p>Répartition des dossiers programmés en 2019 :</p> <p>2 dossiers sur la mesure 8.1. (Urbain intégré : diminuer les émissions de CO2 en augmentant l'utilisation des transports durables) pour un montant FEDER de 173 455 € et un coût total éligible de 289 092 € (PI 4e).</p> <p>12 dossiers sur la mesure 8.2 (Urbain intégré : améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces pour un montant FEDER de 8 081 604 € et un coût total éligible de 24 512 283 € (PI 6e).</p> <p>Les mesures entreprises dans le cadre de la révision du PO Auvergne (transfert de crédits de la priorité 4 e</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		à la priorité 6 e) ont permis aux organismes intermédiaires de maximiser la consommation des crédits sur les opérations prioritaires de leur PDUI, telles qu'une importante opération de réaménagement urbain « réaménagement des berges du Cher » à Montluçon ou « le Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Presles » à Cusset dans l'Allier.
9	Assistance technique FEDER	<p>Aucun dossier AT FEDER n'a fait l'objet d'une programmation en 2019 compte tenu de la charge de travail relative à l'harmonisation du DSGC et de la priorité donnée aux bénéficiaires autres que la Région. L'autorité de gestion a pris connaissance du règlement délégué (UE) 2019/1867 et a prévu l'activation du taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées à la Commission européenne pour justifier le montant d'assistance technique à partir du 8 novembre 2019.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2019 a vu la poursuite des travaux engagés en 2018, notamment sur la valorisation des projets européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », outil central de communication.</li> <li>• Lancement de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 18 établissements inscrits, plusieurs séances d'information réalisées dans les établissements scolaires.</li> <li>• Organisation d'une exposition de plus de 10 projets financés par les fonds européens, la campagne « EU delivers in my region » sur le projet ViaRhôna lancée par la Commission en partenariat avec la Région du 9 juin au 9 juillet 2019.</li> <li>• Réalisation d'un Guide du porteur de projet FEDER/FSE-IEJ unique et interactif sous la forme de pages web et de 5 fiches pratiques thématiques, du « Recueil des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » (1000 exemplaires et version numérique), réalisation en cours du recueil des projets dits « emblématiques » pour la période 2014-2020 (publication en juin 2020).</li> </ul>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	En transition	24,00			21,00			
S	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	En transition	24,00			41,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	18,00			4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	28,00			22,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Renforcer les investissements publics de recherche sur les domaines de la spécialisation régionale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
1	Dépense intérieure en recherche et développement des administrations (DIRDA)	€	En transition	188 000 000,00	2011	197 000 000,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
1	Dépense intérieure en recherche et développement des administrations (DIRDA)	211 078 000,00		224 605 000,00		234 618 580,00		205 338 333,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
1	Dépense intérieure en recherche et développement des administrations (DIRDA)	198 548 000,00	



Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	61,00			51,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	61,00			82,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,00			9,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,00			21,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	16,00			0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	16,00			0,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	61,00			56,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	61,00			85,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 629 630,00			211 304,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 629 630,00			5 613 318,38			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00			11,00			1,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	78,00			23,00			6,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8,00			3,00			1,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	16,00			17,00			9,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	51,00			16,00			1,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	82,00			35,00			18,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	117 612,00			65 372,00			18 684,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 885 897,51			965 859,60			241 806,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00			0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	10,00			1,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	28 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	84 116,00			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1 - Augmenter le nombre de projets innovants collaboratifs mis en œuvre par les PME régionales, dans les domaines d'activités de la stratégie de spécialisation intelligente

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
2	Nombre de projets innovants collaboratifs mis en oeuvre dans les PME dans le champ de la S3	Projets	En transition	50,00	2012	175,00			
34	Dépense intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE)	€	En transition	480 000 000,00	2012	500 000 000,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
2	Nombre de projets innovants collaboratifs mis en oeuvre dans les PME dans le champ de la S3	4,00				24,00		30,00	
34	Dépense intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE)	638 081 879,00		652 471 512,00		638 259 808,00		588 034 038,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
2	Nombre de projets innovants collaboratifs mis en oeuvre dans les PME dans le champ de la S3	9,00	
34	Dépense intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE)	628 596 699,00	

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 11 / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 342,00	872,00	470,00	2 475,00	1 542,00	933,00	1,84	1,77	1,99	179,00	139,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	336,00	218,00	118,00	1 036,00	649,00	387,00	3,08	2,98	3,28	180,00	134,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	671,00	436,00	235,00	2 166,00	1 303,00	863,00	3,23	2,99	3,67	260,00	180,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	54,00	35,00	19,00	974,00	652,00	322,00	18,04	18,63	16,95	46,00	40,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	16,00	10,00	6,00	371,00	257,00	114,00	23,19	25,70	19,00	60,00	31,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	33,00	21,00	12,00	789,00	518,00	271,00	23,91	24,67	22,58	82,00	44,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	575,00	374,00	201,00	273,00	168,00	105,00	0,47	0,45	0,52	36,00	8,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	101,00	66,00	35,00	329,00	195,00	134,00	3,26	2,95	3,83	49,00	19,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	201,00	131,00	70,00	448,00	259,00	189,00	2,23	1,98	2,70	67,00	29,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	403,00	262,00	141,00	869,00	540,00	329,00	2,16	2,06	2,33	224,00	126,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	336,00	218,00	118,00	1 254,00	773,00	481,00	3,73	3,55	4,08	257,00	149,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	34,00	22,00	12,00	70,00	39,00	31,00	2,06	1,77	2,58	13,00	8,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						66,00	38,00	28,00				20,00	6,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						340,00	204,00	136,00				40,00	26,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						200,00	134,00	66,00				5,00	5,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 562,00	953,00	609,00				202,00	129,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						913,00	583,00	330,00				147,00	76,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 254,00	773,00	481,00				257,00	149,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						876,00	583,00	293,00				183,00	95,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue	284,00	185,00	154,00	73,00	79,00	65,00	461,00	252,00	385,00	219,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		durée										
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	235,00	121,00	82,00	34,00	29,00	18,00	81,00	51,00	42,00	29,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	347,00	219,00	134,00	73,00	57,00	48,00	296,00	184,00	209,00	159,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	76,00	48,00	103,00	30,00	58,00	30,00	205,00	92,00	164,00	82,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	65,00	30,00	48,00	9,00	23,00	12,00	42,00	20,00	19,00	12,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	93,00	55,00	80,00	19,00	41,00	24,00	136,00	65,00	86,00	64,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	50,00	24,00	20,00	10,00	6,00	14,00	55,00	48,00	1,00	1,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	47,00	33,00	49,00	31,00	4,00	10,00	45,00	40,00	1,00	1,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	69,00	41,00	63,00	50,00	6,00	20,00	53,00	48,00	1,00	1,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	58,00	45,00	129,00	79,00	129,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	125,00	103,00	391,00	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	14,00	15,00	6,00	4,00	6,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		2,00	4,00	2,00	3,00	0,00	0,00	13,00	15,00	1,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		33,00	33,00	21,00	5,00	4,00	9,00	66,00	37,00	40,00	26,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		35,00	23,00	43,00	9,00	30,00	5,00	15,00	15,00	6,00	9,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		239,00	127,00	105,00	62,00	27,00	28,00	212,00	132,00	168,00	131,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		150,00	91,00	78,00	32,00	16,00	12,00	108,00	66,00	84,00	53,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		125,00	103,00	391,00	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		59,00	21,00	341,00	177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					3 754,00	2 408,00	1 346,00				607,00	368,00	239,00
CO02	chômeurs de longue durée					1 641,00	1 147,00	494,00				173,00	109,00	64,00
CO03	personnes inactives					583,00	344,00	239,00				117,00	83,00	34,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					513,00	298,00	215,00				117,00	83,00	34,00
CO06	moins de 25 ans					4 022,00	2 543,00	1 479,00				714,00	451,00	263,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					1 571,00	1 016,00	555,00				428,00	284,00	144,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					1 943,00	1 178,00	765,00				237,00	130,00	107,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					303,00	143,00	160,00				40,00	19,00	21,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					327,00	250,00	77,00				83,00	66,00	17,00
CO16	participants handicapés					158,00	114,00	44,00				36,00	28,00	8,00
CO17	autres personnes défavorisées					1 941,00	1 264,00	677,00				311,00	203,00	108,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					45,00	34,00	11,00				22,00	19,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales					1 594,00	980,00	614,00				272,00	168,00	104,00
	Total général des participants					4 337,00						724,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		715,00	436,00	279,00	445,00	293,00	152,00	268,00	185,00	83,00
CO02	chômeurs de longue durée		204,00	131,00	73,00	307,00	223,00	84,00	202,00	157,00	45,00
CO03	personnes inactives		113,00	69,00	44,00	118,00	66,00	52,00	44,00	15,00	29,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		113,00	69,00	44,00	115,00	64,00	51,00	27,00	7,00	20,00
CO06	moins de 25 ans		811,00	495,00	316,00	509,00	319,00	190,00	286,00	184,00	102,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		495,00	318,00	177,00	190,00	127,00	63,00	73,00	42,00	31,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		266,00	148,00	118,00	261,00	154,00	107,00	138,00	90,00	48,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		50,00	25,00	25,00	59,00	30,00	29,00	13,00	5,00	8,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		74,00	52,00	22,00	63,00	59,00	4,00	33,00	19,00	14,00
CO16	participants handicapés		46,00	34,00	12,00	24,00	17,00	7,00	9,00	7,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées		361,00	215,00	146,00	252,00	160,00	92,00	150,00	99,00	51,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		19,00	11,00	8,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		306,00	191,00	115,00	222,00	135,00	87,00	68,00	42,00	26,00
	Total général des participants		828,00			563,00			312,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		910,00	600,00	310,00	809,00	526,00	283,00
CO02	chômeurs de longue durée		398,00	282,00	116,00	357,00	245,00	112,00
CO03	personnes inactives		188,00	109,00	79,00	3,00	2,00	1,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		139,00	74,00	65,00	2,00	1,00	1,00
CO06	moins de 25 ans		985,00	633,00	352,00	717,00	461,00	256,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		260,00	168,00	92,00	125,00	77,00	48,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		574,00	364,00	210,00	467,00	292,00	175,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		90,00	41,00	49,00	51,00	23,00	28,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		46,00	30,00	16,00	28,00	24,00	4,00
CO16	participants handicapés		28,00	19,00	9,00	15,00	9,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées		481,00	316,00	165,00	386,00	271,00	115,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		398,00	239,00	159,00	328,00	205,00	123,00
	Total général des participants		1 098,00			812,00		

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019			
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation		Nombre de participants	2 040,00			4 022,00	2 543,00	1 479,00	1,97				714,00	451,00	263,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation		811,00	495,00	316,00	509,00	319,00	190,00	286,00	184,00	102,00	985,00	633,00	352,00	717,00	461,00	256,00



Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations	
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	89 375,00			92 211,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	89 375,00			89 375,00			
F	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	En transition	6 276,00			6 230,00			
S	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	En transition	6 276,00			6 276,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	92 211,00			92 211,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	89 375,00			89 375,00			89 375,00		
F	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	6 230,00			6 230,00			0,00		
S	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	6 276,00			6 276,00			6 276,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Augmenter la couverture et l'offre THD sur le territoire régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
20bis	Part des ménages couverts par un accès à large bande d'au moins 30Mbps	%	En transition	0,00	2013	23,20			
3	Part des entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH pro en Auvergne	%	En transition	11,00	2013	52,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
20bis	Part des ménages couverts par un accès à large bande d'au moins 30Mbps								
3	Part des entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH pro en Auvergne	16,05				31,00		45,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
20bis	Part des ménages couverts par un accès à large bande d'au moins 30Mbps		
3	Part des entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH pro en Auvergne	31,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	Nombre	En transition	25,00			14,00			
S	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	Nombre	En transition	25,00			36,00			
F	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	Nombre	En transition	576,00			125,00			
S	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	Nombre	En transition	576,00			206,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	11,00			6,00			0,00		
S	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	25,00			22,00			11,00		
F	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	73,00			16,00			0,00		
S	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	139,00			83,00			17,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	1,00			0,00	0,00	0,00
S	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	6,00			0,00	0,00	0,00
F	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	0,00			0,00		
S	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - Développer les usages numériques dans les domaines de la e-éducation / e-formation ainsi que dans les services aux territoires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
6	Taux d'établissements dits 100 % numérique	%	En transition	0,00	2014	23,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
6	Taux d'établissements dits 100 % numérique	4,50				0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
6	Taux d'établissements dits 100 % numérique	0,00	

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	7 875,00			180,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	7 875,00			882,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	984,00			271,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	984,00			1 192,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	62,00			23,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	881,00			880,00			579,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	63,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	938,00			908,00			601,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	299,00			0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	289,00			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	1 - Accroître l'exportation des PME auvergnates

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
9bis	Montant des exportations / PIB	%	En transition	18,30	2014	19,17			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
9bis	Montant des exportations / PIB								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
9bis	Montant des exportations / PIB		

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 344,00			263,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 344,00			953,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			14,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			36,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	925,00			254,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	925,00			925,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	16 240 000,00			16 937 955,39			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	16 240 000,00			55 184 099,31			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	38 500 000,00			58 914 257,89			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	38 500 000,00			27 500 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	258,00			3,00			1,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	943,00			930,00			926,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8,00			3,00			1,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	28,00			17,00			9,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	254,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	925,00			925,00			925,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 925 852,50			2 528 060,70			672 507,70		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	33 677 356,34			23 394 037,50			16 982 450,50		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	58 914 257,89			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			27 500 000,00			27 500 000,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	1,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			1,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	1 236 000,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 117 472,00			1 236 000,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	2,00			1,16			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	2,00			2,02			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,26			0,26			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,02			1,16			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,26			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergie issue du renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
17	Puissance électrique (ou équivalent) installée en méthanisation	MW	En transition	0,40	2012	7,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
17	Puissance électrique (ou équivalent) installée en méthanisation	9,07				1,50		0,35	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
17	Puissance électrique (ou équivalent) installée en méthanisation	0,03	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	4 000,00			1 638,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	4 000,00			2 789,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	6 297 984,00			3 389 549,90			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	6 297 984,00			17 511 142,83			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	25 948,00			2 157,25			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	25 948,00			102 882,99			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 591,00			180,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 142,00			844,00			126,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	2 559 170,90			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	9 945 325,50			255 860,00			1 980 913,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 547,82			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 539,81			20 564,26			1 914,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 350 904,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	152,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	1 - Diminuer le nombre de logements "énergivores"

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
12	Part des logements sociaux classés E, F, G	%	En transition	28,00	2010	15,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
12	Part des logements sociaux classés E, F, G	19,50						23,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
12	Part des logements sociaux classés E, F, G	28,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics liés à l'enseignement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
4	Consommations énergétiques annuelle pour le chauffage des collèges et des lycées publics	GWh	En transition	112,80	2013	110,80			Donnée en cours de collecte

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
4	Consommations énergétiques annuelle pour le chauffage des collèges et des lycées publics	0,00		0,00		0,00		112,80	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
4	Consommations énergétiques annuelle pour le chauffage des collèges et des lycées publics	0,00	

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations	
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	7 200,00			4 132,86			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	7 200,00			53 861,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	2 629,92			27,60			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	45 426,64			3 442,35			1 894,03		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00				0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	987,29				0,00

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	1 - Augmenter la connaissance des écosystèmes et augmenter les masses d'eau en bon état

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
14	Densité moyenne de données naturalistes accessibles au public	Nb/km2	En transition	18,00	2013	115,00			
15	Masses d'eau en bon état	%	En transition	55,00	2013	65,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
14	Densité moyenne de données naturalistes accessibles au public	100,17				0,00		18,00	
15	Masses d'eau en bon état	55,00				0,00		55,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
14	Densité moyenne de données naturalistes accessibles au public		0,00
15	Masses d'eau en bon état		0,00



Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	2 407,00			14 398,00	0,00	0,00	
S	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	2 407,00			14 398,00	0,00	0,00	
F	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	1 034,00			2 600,00	0,00	0,00	
S	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	1 034,00			2 600,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	1 - Améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
18	Part des zones urbaines en friche	%	En transition	2,50	2012	2,25			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche		

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						23,00	10,00	13,00				3,00	3,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						53,00	19,00	34,00				2,00	10,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						130,00	68,00	62,00				4,00	7,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						2 550,00	1 377,00	1 173,00				119,00	137,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 162,00	645,00	517,00				59,00	73,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						2 707,00	1 312,00	1 395,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	45,00 %	%	%	2 707,00	1 312,00	1 395,00	0,66			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						383,00	192,00	191,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						201,00	89,00	112,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						1 036,00	495,00	541,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	2,00	4,00	0,00	1,00	3,00	2,00	2,00	3,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	4,00	4,00	8,00	7,00	5,00	12,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	6,00	5,00	18,00	9,00	40,00	40,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	300,00	255,00	260,00	313,00	499,00	351,00	197,00	116,00	2,00	1,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	164,00	132,00	122,00	116,00	241,00	155,00	59,00	41,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	918,00	1 137,00	394,00	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	918,00	1 137,00	394,00	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	135,00	82,00	57,00	26,00	0,00	83,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	81,00	84,00	8,00	10,00	0,00	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	447,00	369,00	48,00	63,00	0,00	109,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	5 841,00	3 505,00	2 336,00	9 099,00	4 785,00	4 314,00	1,56	1,37	1,85	1 130,00	535,00	595,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				3 086,00	1 628,00	1 458,00				358,00	167,00	191,00
CO03	personnes inactives	En transition				251,00	125,00	126,00				48,00	23,00	25,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				62,00	26,00	36,00				16,00	8,00	8,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				1 597,00	830,00	767,00				364,00	187,00	177,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				1 176,00	651,00	525,00				231,00	129,00	102,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				743,00	416,00	327,00				103,00	48,00	55,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				658,00	377,00	281,00				91,00	45,00	46,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				2 789,00	1 725,00	1 064,00				396,00	225,00	171,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				3 256,00	1 673,00	1 583,00				459,00	210,00	249,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				3 987,00	1 791,00	2 196,00				673,00	301,00	372,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				464,00	259,00	205,00				65,00	33,00	32,00
CO16	participants handicapés	En transition				836,00	476,00	360,00				115,00	48,00	67,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				4 832,00	2 595,00	2 237,00				625,00	295,00	330,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				89,00	50,00	39,00				3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				4 641,00	2 380,00	2 261,00				674,00	328,00	346,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				42,00						7,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					10 947,00						1 542,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 429,00	728,00	701,00	1 547,00	712,00	835,00	2 645,00	1 459,00	1 186,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	432,00	220,00	212,00	508,00	239,00	269,00	755,00	418,00	337,00
CO03	personnes inactives	En transition	27,00	11,00	16,00	20,00	8,00	12,00	94,00	51,00	43,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	11,00	3,00	8,00	12,00	4,00	8,00	17,00	8,00	9,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	302,00	162,00	140,00	203,00	101,00	102,00	275,00	148,00	127,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	166,00	77,00	89,00	173,00	80,00	93,00	339,00	205,00	134,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	125,00	75,00	50,00	126,00	67,00	59,00	212,00	118,00	94,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	102,00	61,00	41,00	116,00	63,00	53,00	196,00	112,00	84,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	384,00	229,00	155,00	338,00	205,00	133,00	786,00	479,00	307,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	559,00	282,00	277,00	595,00	283,00	312,00	806,00	445,00	361,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	721,00	327,00	394,00	762,00	290,00	472,00	975,00	447,00	528,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	92,00	53,00	39,00	117,00	67,00	50,00	97,00	53,00	44,00
CO16	participants handicapés	En transition	156,00	81,00	75,00	131,00	79,00	52,00	392,00	249,00	143,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	870,00	467,00	403,00	734,00	362,00	372,00	1 422,00	821,00	601,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	9,00	5,00	4,00	18,00	8,00	10,00	49,00	28,00	21,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	798,00	409,00	389,00	696,00	325,00	371,00	1 225,00	663,00	562,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	35,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 758,00			1 770,00			3 014,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 695,00	963,00	732,00	653,00	388,00	265,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	867,00	487,00	380,00	166,00	97,00	69,00
CO03	personnes inactives	En transition	50,00	26,00	24,00	12,00	6,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	5,00	3,00	2,00	1,00	0,00	1,00

CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	366,00	205,00	161,00	87,00	27,00	60,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	160,00	101,00	59,00	107,00	59,00	48,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	153,00	95,00	58,00	24,00	13,00	11,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	131,00	83,00	48,00	22,00	13,00	9,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	617,00	415,00	202,00	268,00	172,00	96,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	633,00	363,00	270,00	204,00	90,00	114,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	643,00	299,00	344,00	213,00	127,00	86,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	70,00	41,00	29,00	23,00	12,00	11,00
CO16	participants handicapés	En transition	26,00	9,00	17,00	16,00	10,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	863,00	480,00	383,00	318,00	170,00	148,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	7,00	5,00	2,00	3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	878,00	463,00	415,00	370,00	192,00	178,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		2 111,00			752,00		

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						155,00	84,00	71,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						1 044,00	660,00	384,00				10,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						4 810,00	3 372,00	1 438,00				216,00	83,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 712,00	1 069,00	643,00				82,00	47,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						2 786,00	1 892,00	894,00				128,00	50,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						1 567,00	995,00	572,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	45,00 %	%	%	1 567,00	995,00	572,00	1,19			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						1 733,00	1 181,00	552,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						25,00	10,00	15,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						758,00	474,00	284,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	27,00	24,00	5,00	1,00	37,00	14,00	15,00	32,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	52,00	30,00	375,00	200,00	140,00	98,00	83,00	55,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	674,00	298,00	965,00	302,00	868,00	289,00	649,00	466,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	310,00	228,00	108,00	39,00	330,00	164,00	239,00	165,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	481,00	259,00	429,00	153,00	457,00	201,00	397,00	231,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	884,00	468,00	111,00	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	884,00	468,00	111,00	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	1 001,00	446,00	180,00	106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	10,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	416,00	236,00	58,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	5 000,00			2 935,00	1 803,00	1 132,00	0,59			360,00	248,00	112,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				1 943,00	1 219,00	724,00				93,00	75,00	18,00
CO03	personnes inactives	En transition				4 404,00	2 951,00	1 453,00				1 164,00	748,00	416,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				87,00	65,00	22,00				7,00	3,00	4,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				10 086,00	7 362,00	2 724,00				357,00	282,00	75,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				15 219,00	10 825,00	4 394,00				1 632,00	1 126,00	506,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				154,00	77,00	77,00				14,00	10,00	4,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				153,00	77,00	76,00				13,00	10,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				9 104,00	6 603,00	2 501,00				1 457,00	1 004,00	453,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				4 918,00	3 240,00	1 678,00				359,00	231,00	128,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				522,00	280,00	242,00				51,00	30,00	21,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				1 155,00	880,00	275,00				238,00	184,00	54,00
CO16	participants handicapés	En transition				930,00	666,00	264,00				292,00	216,00	76,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				6 678,00	4 601,00	2 077,00				902,00	604,00	298,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				98,00	78,00	20,00				23,00	21,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				8 055,00	5 697,00	2 358,00				883,00	624,00	259,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				45,00						26,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					17 425,00						1 881,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	387,00	272,00	115,00	853,00	478,00	375,00	1 285,00	767,00	518,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	209,00	150,00	59,00	833,00	465,00	368,00	787,00	510,00	277,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 236,00	908,00	328,00	729,00	407,00	322,00	748,00	584,00	164,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	19,00	14,00	5,00	22,00	15,00	7,00	18,00	12,00	6,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	1 775,00	1 473,00	302,00	3 344,00	2 515,00	829,00	1 767,00	1 195,00	572,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	3 112,00	2 460,00	652,00	4 238,00	3 020,00	1 218,00	2 859,00	2 006,00	853,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	11,00	9,00	2,00	62,00	30,00	32,00	67,00	28,00	39,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	11,00	9,00	2,00	62,00	30,00	32,00	67,00	28,00	39,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	2 467,00	1 943,00	524,00	2 609,00	1 862,00	747,00	1 186,00	844,00	342,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	700,00	535,00	165,00	1 307,00	840,00	467,00	1 520,00	1 002,00	518,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	104,00	69,00	35,00	155,00	77,00	78,00	178,00	80,00	98,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	370,00	323,00	47,00	367,00	260,00	107,00	138,00	84,00	54,00
CO16	participants handicapés	En transition	301,00	237,00	64,00	156,00	102,00	54,00	167,00	103,00	64,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 461,00	1 101,00	360,00	1 685,00	1 153,00	532,00	1 375,00	901,00	474,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	32,00	29,00	3,00	37,00	23,00	14,00	4,00	4,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 680,00	1 317,00	363,00	2 121,00	1 455,00	666,00	1 740,00	1 177,00	563,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	19,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		3 398,00			4 926,00			3 800,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	50,00	38,00	12,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	21,00	19,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	527,00	304,00	223,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	2 843,00	1 897,00	946,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	3 378,00	2 213,00	1 165,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 385,00	950,00	435,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 032,00	632,00	400,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	34,00	24,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	42,00	29,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 255,00	842,00	413,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 631,00	1 124,00	507,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		3 420,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	500 000,00			0,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	500 000,00			404 433,00			
F	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	Nouveaux services	8,00			5,00			
S	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	Nouveaux services	8,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	346 433,00			582 866,00		605 617,00		
F	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	2,00			0,00		0,00		
S	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	11,00			2,00		2,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00	
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	606 043,00			0,00	
F	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	0,00			0,00	
S	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	0,00			0,00	

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	1 - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en augmentant l'utilisation des transports durables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
16	Mouvement de voyageurs dans les transports en commun urbain	Nombre de voyages annuels en millions	En transition	37,50	2011	41,00			Données de Vichy Communauté et Le Puy-en-Velay manquantes

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
16	Mouvement de voyageurs dans les transports en commun urbain	39,95				42,33		41,10	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
16	Mouvement de voyageurs dans les transports en commun urbain	39,37	

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 6e**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations	
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	13 133,00			14 398,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	13 133,00			139 159,64			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	5 645,00			2 600,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	5 645,00			16 968,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	14 398,00			0,00		0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	22 403,00			0,00		0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 600,00			0,00		0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7 091,00			0,00		0,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00	
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00	
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00	
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00	

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	1 - Améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
18	Part des zones urbaines en friche	%	En transition	2,50	2012	2,25			Données indisponibles

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche	0,00				0,00		2,50	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche		



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
19	Exécution financière du programme		%	100,00			57,52			0,58			37,00		
25	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FSE depuis 2014		Nombre d'ETP	66,00			17,00	1,00	5,00	0,26			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
19	Exécution financière du programme		20,52			0,00			0,00			0,00			0,00		
25	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FSE depuis 2014		6,00	1,00	5,00	11,00			0,00			0,00			0,00		

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9**

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	19	Exécution financière du programme	%		100,00			45,00			Il s'agit du rapport entre les montants certifiés et les montants maquettés
S	19	Exécution financière du programme	%		100,00			0,00			Il s'agit du rapport entre les montants certifiés et les montants maquettés
F	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	Nombre		198,00			0,00	0,00	0,00	La cible 2023 devrait être recalculée
S	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	Nombre		198,00			0,00	0,00	0,00	La cible 2023 devrait être recalculée

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	19	Exécution financière du programme	61,76			72,00			0,00		
S	19	Exécution financière du programme	0,00			0,00			0,00		
F	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00	0,00	0,00	20,00			0,00		
S	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	20,00	6,00	14,00	20,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	19	Exécution financière du programme	0,00			0,00		
S	19	Exécution financière du programme	0,00			0,00		
F	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00			0,00		
S	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00			0,00		

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	51,00					
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	17 263 143,66					
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	FEDER	En transition	21,00					
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		12 202 956,62					
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		4 022,00	2 543,00	1 479,00	714,00	451,00	263,00
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	92 211,00					
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	45 816 173,61					
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	6 230,00					
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	254,00					
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	62 406 228,55					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 638,00					
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	3 389 549,90					
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	28 627 541,33					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	4 132,86					
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	3 749 544,22					
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	9 099,00	4 785,00	4 314,00	1 130,00	535,00	595,00
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	3 222 879,74					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 935,00	1 803,00	1 132,00	360,00	248,00	112,00
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	8 655 326,77					
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	14 398,00					
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 600,00					
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	2 685 714,81					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	48,00	11,00	1,00	
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	11 148 935,00	4 941 124,00	718 571,57	
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	FEDER	En transition	18,00	4,00	0,00	
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		9 970 164,00	5 752 295,00	726 488,04	
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		3 308,00	2 497,00	1 988,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	92 211,00	92 211,00	0,00	
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	43 747 193,88	33 895 457,00	32 039 218,21	
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	6 230,00	6 230,00	0,00	
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	254,00	0,00	0,00	
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	53 296 568,00	4 653 910,00	643 786,97	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 591,00	180,00	0,00	
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	2 559 170,90	810 731,00	0,00	
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	19 345 358,00	14 010 778,00	5 389 469,96	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	2 629,92	27,60	0,00	
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	3 162 203,89	2 000 688,00	212 158,55	
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	7 969,00	6 540,00	4 993,00	
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	2 232 288,00	1 269 394,00	394 476,45	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 575,00	2 188,00	1 335,00	
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	2 490 311,00	0,00	0,00	
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	14 398,00	0,00	0,00	
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 600,00	0,00	0,00	
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	2 362 070,30	534 499,00	165 912,23	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	FEDER	En transition	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		0,00	0,00
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		1 702,00	717,00
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	0,00	0,00
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	294 197,00	0,00
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,59	0,00
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 348,00	653,00
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	0,00	0,00
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	50,00	0,00
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	0,00	0,00
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	0,00	0,00
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	0,00	0,00
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	30			61,00		
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	10 500 000			85 000 000,00		
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	equipements	FEDER	En transition	6			24,00		
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		9 812 330, 85					
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		2232			2 040,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	89375			89 375,00		
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	23 030 000			43 333 333,00		
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	6276			6 276,00		
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	252			925,00		
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	10 000 000			75 833 333,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1500			4 000,00		
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	1000000			6 297 984,00		
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	18 000 000			83 766 667,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	2000			7 200,00		
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	1 700 000			20 000 000,00		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3021			5 841,00		
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	735 402,05			10 000 000,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 150			5 000,00		
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	2 585 693,21			35 343 599,00		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	4980			13 133,00		
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2140			5 645,00		
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	2 280 000			37 473 333,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	85 000 000,00	60,00%	59 481 928,86	69,98%	53 891 222,05	17 206 162,45	20,24%	190
11	IEJ		Total	16 185 288,00	75,00%	48 648 508,19	300,57%	47 838 641,02	11 810 768,59	72,97%	239
2	FEDER	En transition	Total	43 333 334,00	60,00%	70 875 056,23	163,56%	68 251 230,69	45 759 482,34	105,60%	121
3	FEDER	En transition	Total	75 833 334,00	60,00%	133 158 735,57	175,59%	77 704 514,93	62 406 228,55	82,29%	65
4	FEDER	En transition	Total	83 760 495,00	60,00%	101 986 659,55	121,76%	77 770 025,57	28 048 945,18	33,49%	98
5	FEDER	En transition	Total	20 000 000,00	60,00%	21 931 307,71	109,66%	21 809 355,59	3 749 544,22	18,75%	146
6	FSE	En transition	Total	10 000 000,00	60,00%	6 360 849,82	63,61%	5 618 640,17	3 222 879,74	32,23%	35
7	FSE	En transition	Total	35 160 267,00	60,00%	28 585 774,35	81,30%	28 041 002,40	7 981 130,46	22,70%	119
8	FEDER	En transition	Total	38 683 334,00	60,00%	39 249 549,96	101,46%	39 185 298,36	2 603 926,06	6,73%	46
10	FSE	En transition	Total	2 170 364,00	60,00%	1 483 797,34	68,37%	1 483 797,34	0,00	0,00%	2
9	FEDER	En transition	Total	12 459 737,00	60,00%	1 286 718,33	10,33%	1 286 718,33	0,00	0,00%	1
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>359 070 234,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>427 969 956,21</b>	<b>119,19%</b>	<b>339 898 365,52</b>	<b>159 774 288,80</b>	<b>44,50%</b>	<b>667</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>En transition</b>		<b>47 330 631,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>36 430 421,51</b>	<b>76,97%</b>	<b>35 143 439,91</b>	<b>11 204 010,20</b>	<b>23,67%</b>	<b>156</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>16 185 288,00</b>	<b>75,00%</b>	<b>48 648 508,19</b>	<b>300,57%</b>	<b>47 838 641,02</b>	<b>11 810 768,59</b>	<b>72,97%</b>	<b>239</b>
<b>Total général</b>				<b>422 586 153,00</b>	<b>60,57%</b>	<b>513 048 885,91</b>	<b>121,41%</b>	<b>422 880 446,45</b>	<b>182 789 067,59</b>	<b>43,25%</b>	<b>1 062</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		24	FR72	636 969,00	382 180,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	056	01	07	07	01		24	FR72	702 520,00	435 520,00	89 905,00	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR72	2 652 317,82	2 652 317,82	989 331,80	10
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		01	FR72	90 000,00	90 000,00	38 829,13	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		20	FR72	3 210 769,43	3 210 769,43	0,00	4
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		22	FR72	287 399,66	287 399,66	55 111,78	2
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR72	25 323 124,98	25 235 473,98	9 180 575,85	54
1	FEDER	En transition	058	02	07	07	01		24	FR72	1 055 272,00	1 055 272,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	059	01	07	07	01		07	FR72	2 515 000,00	1 257 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR72	1 057 994,00	1 057 994,00	480 515,15	4
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		06	FR72	184 391,02	184 391,02	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		13	FR72	217 365,75	217 365,75	0,00	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		20	FR72	383 033,92	383 033,92	0,00	3
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		22	FR72	230 000,00	230 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		24	FR72	7 018 717,67	6 919 322,67	3 785 900,79	31
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		24	FR72	696 262,42	657 757,00	464 635,04	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR72	1 670 621,45	1 236 189,45	214 831,89	7
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		11	FR72	478 534,13	279 700,00	62 189,55	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		12	FR72	167 360,80	167 360,80	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR72	503 371,16	451 471,16	0,00	5
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR72	9 345 202,66	6 602 574,40	984 781,70	49
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	01		24	FR72	342 480,00	312 480,00	192 480,00	2
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR72	713 220,99	585 148,99	667 074,77	2
11	IEJ		103	01	01	07			24	FR72	48 648 508,19	47 838 641,02	11 810 768,59	239
2	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		24	FR72	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	1
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		13	FR72	121 268,59	102 374,56	0,00	2
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		18	FR72	228 000,00	228 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		24	FR72	17 203 345,46	16 176 165,18	2 294 199,17	39
2	FEDER	En transition	080	01	07	02	02		24	FR72	269 623,64	269 623,64	209 399,90	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR72	4 169 213,95	4 169 213,95	322 584,39	21



Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		transition												
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR72	4 882 749,45	4 759 022,27	2 679 195,07	53
2	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR72	3 635 060,05	2 181 036,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		24	FR72	229 658,09	229 658,09	153 960,39	1
2	FEDER	En transition	085	01	07	07	02		24	FR72	136 137,00	136 137,00	100 143,42	1
3	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		17	FR72	2 802 771,00	2 802 771,00	0,00	4
3	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		24	FR72	55 752 770,46	52 712 764,15	32 074 263,03	10
3	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR72	3 879 227,47	2 632 767,70	1 970 292,02	23
3	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR72	302 375,00	215 386,75	53 796,21	1
3	FEDER	En transition	072	01	07	07	03		24	FR72	2 099 090,58	2 099 090,58	1 579 943,25	2
3	FEDER	En transition	074	01	07	07	03		15	FR72	41 419 435,56	10 245 234,75	14 697 373,30	14
3	FEDER	En transition	074	01	07	07	03		24	FR72	26 903 065,50	6 996 500,00	12 030 560,74	11
4	FEDER	En transition	001	01	01	02	04		24	FR72	1 313 352,31	1 313 352,31	1 231 809,91	1
4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		24	FR72	2 549 232,27	1 596 697,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR72	242 800,00	169 960,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		22	FR72	2 305 450,00	1 504 597,71	0,00	3
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		24	FR72	20 102 413,73	9 053 223,52	9 814 271,22	17
4	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR72	3 191 803,70	2 170 462,70	529 685,00	6
4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		24	FR72	156 886,95	156 886,95	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		19	FR72	8 260 435,85	8 260 435,85	0,00	8
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		22	FR72	282 959,53	282 959,53	158 319,27	1
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		24	FR72	26 051 912,96	26 051 912,96	6 753 263,71	25
4	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		24	FR72	1 319 681,81	1 319 681,81	0,00	1
4	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR72	916 519,62	916 519,62	888 828,13	1
4	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR72	35 293 210,82	24 973 335,61	8 672 767,94	32
5	FEDER	En transition	021	01	07	07	06		24	FR72	524 217,05	524 217,05	524 217,05	1
5	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		24	FR72	104 730,06	104 730,06	0,00	2
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR72	9 565 794,47	9 496 969,89	154 330,01	55
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR72	11 577 992,46	11 524 865,39	2 913 623,49	85
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		24	FR72	158 573,67	158 573,20	157 373,67	3
6	FSE	En transition	104	01	07	07		03	24	FR72	156 395,58	156 395,58	0,00	1
6	FSE	En transition	104	01	07	07		08	24	FR72	6 204 454,24	5 462 244,59	3 222 879,74	34
7	FSE	En	117	01	07	07		08	24	FR72	28 585 774,35	28 041 002,40	7 981 130,46	119

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		transition												
8	FEDER	En transition	001	01	01	02	06		24	FR72	1 852 669,57	1 852 669,57	0,00	1
8	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	FR72	211 013,43	211 013,43	183 189,55	6
8	FEDER	En transition	023	01	01	02	06		24	FR72	4 403 153,34	4 403 153,34	0,00	3
8	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	FR72	30 000,00	30 000,00	30 000,00	1
8	FEDER	En transition	023	01	07	07	06		22	FR72	114 800,00	114 800,00	103 320,00	1
8	FEDER	En transition	036	01	01	02	04		24	FR72	2 228 444,28	2 228 444,28	0,00	2
8	FEDER	En transition	036	01	01	07	04		24	FR72	171 200,00	171 200,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	036	01	02	02	04		24	FR72	200 000,00	200 000,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		12	FR72	150 000,00	150 000,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		24	FR72	1 426 759,77	1 426 759,77	0,00	1
8	FEDER	En transition	043	01	01	02	04		24	FR72	2 489 884,51	2 489 884,51	1 954 125,81	6
8	FEDER	En transition	043	01	01	07	04		24	FR72	160 000,00	160 000,00	152 834,30	1
8	FEDER	En transition	043	01	07	07	04		22	FR72	117 892,00	117 892,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		18	FR72	317 453,53	317 453,53	0,00	1
8	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		24	FR72	713 604,61	649 353,01	0,00	4
8	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		13	FR72	174 840,00	174 840,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR72	6 535 211,75	6 535 211,75	0,00	4
8	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR72	3 225 379,43	3 225 379,43	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	06		15	FR72	2 669 466,00	2 669 466,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	06		24	FR72	12 022 317,74	12 022 317,74	145 896,40	7
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	06		24	FR72	35 460,00	35 460,00	34 560,00	1
10	FSE	En transition	121	01	07	07		08	24	FR72	1 189 100,00	1 189 100,00	0,00	1
10	FSE	En transition	123	01	07	07		08	24	FR72	294 697,34	294 697,34	0,00	1
9	FEDER	En transition	123	01	07	07			24	FR72	1 286 718,33	1 286 718,33	0,00	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	5	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
11	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La procédure d'évaluation des impacts des programmes a débuté suite à l'ajustement des plans d'évaluation, qui a vu mutualiser une partie des évaluations suite à la fusion des régions. Après une première phase de sourcing avec des prestataires reconnus, Le calendrier de réalisation des évaluations a également été réajusté afin que les résultats des évaluations d'impact puissent être mobilisés lors de la réflexion inhérente au futur programme, dans une perspective d'amélioration continue et d'utilité accrue de l'évaluation.

Une première analyse croisée des bases de données de suivi des programmes a permis d'identifier des thématiques d'évaluation d'impact communes, grâce à un regroupement des objectifs thématiques définis pour chacun des programmes. Le processus de cadrage des évaluations d'impact s'est notamment basé sur l'analyse des bases de données relatives à l'avancée de la programmation. Des questions évaluatives ont émergé de cette première analyse quantitative puis la démarche de cadrage collaboratif (avec les directions opérationnelles) a permis d'inscrire dans le cahier des charges des sous-questions évaluatives plus ciblées. Par ailleurs, ces échanges ont mobilisé les agents autour des enjeux de l'évaluation.

Le marché d'évaluations d'impact a été publié en mars 2019 afin que les prestations puissent débuter en septembre 2019 et s'échelonner sur la période 2019-2021. Les évaluations d'impact se présentent sous la forme d'un marché avec 6 lots, correspondant aux thématiques des programmes dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité de gestion.

Lot 1 : programme CTE transfrontalier Alcotra

Lot 2 : programme interrégional (POI) Rhône-Saône

Lot 3 : Recherche, Développement économique, Innovation – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 4 : Transition énergétique et climatique – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 5 : Emploi – FSE PO Auvergne et Rhône-Alpes

Lot 6 : Dimension territoriale urbaine – FEDER PO Auvergne et Rhône-Alpes

Les lots 3 à 6 porteront à la fois sur les actions rhônalpines et auvergnates mais un livrable sera remis par PO, en plus d'une synthèse à l'échelle de la nouvelle région.

L'élaboration des conclusions et des recommandations de l'évaluation se fera de manière participative et ces dernières permettront alimenter la réflexion inhérente au prochain programme.

Pour garantir la coordination des évaluations, depuis la commande jusqu'à la production du rapport final d'évaluation et la diffusion des résultats, les responsabilités et les actions à entreprendre tout au long du cycle d'évaluation ont été explicitées.

Le Comité de suivi inter-fonds n'interviendra pas directement dans l'évaluation mais les résultats intermédiaires et finaux lui seront présentés. Il examinera les suites à donner aux évaluations conformément à l'article 110 du règlement (UE) n°1303/2013.

Chaque évaluation sera pilotée par une instance d'évaluation. Ces instances (une par thématique d'impact) seront une émanation du Comité de suivi. Leur composition est organisée pour chacune des évaluations : elle repose sur un ensemble de membres volontaires du Comité de Suivi dans la mesure du possible représentatifs de la composition du Comité de suivi. Les services de l'Etat sont également invités à y participer, ainsi que, au vu de la thématique, des structures partenaires. L'instance d'évaluation se réunit en moyenne à trois reprises par évaluation pour en assurer le pilotage : phase de démarrage de la prestation, phase intermédiaire, phase finale des travaux. L'instance d'évaluation suit l'avancée des évaluations et formule des recommandations, tant au niveau de la réalisation des évaluations et qu'au niveau des suites à donner aux évaluations.

Enfin, un Comité technique sera en lien direct avec le prestataire évaluateur. Le contenu des évaluations, la planification des opérations relèvent de son champ de compétence. Il prendra part, notamment, à la co-construction des recommandations en fin d'évaluation. Cet organe technique est composé de membres du service pilotage de la Direction des Fonds Européens, ainsi que des responsables de service en charge des domaines évalués. Le Comité technique assure l'installation des instances d'évaluation et l'organisation de leurs réunions.

Fin 2019, les phases de lancement des différents lots ont eu lieu, le cadrage des évaluations a été établi et les notes de cadrage livrées. Elles répondent, pour chacun des lots, aux objectifs suivants :

- mieux cerner le contexte, les enjeux et les attentes quant à la mission d'évaluation
- présenter les principaux points méthodologiques proposés et le programme de travail de l'évaluation : entretiens de cadrage, sujets des études de cas, benchmark, bilans, focus groups. Formalisation de la théorie d'action et du référentiel d'évaluation.
- identifier, collecter, contextualiser la bibliographie nécessaire pour l'analyse documentaire (notamment les données)
- collecter les coordonnées des interlocuteurs de la mission (entretiens et compréhension des données) et valider la liste personnes à interroger lors des entretiens de cadrage
- préciser les rôles et responsabilités des intervenants sur le projet



- identifier les principaux points d'attention
- ajuster le calendrier.

Les phases suivantes viseront à rendre le livrable intermédiaire de chaque lot, comprenant les premières analyses, suffisamment tôt dans l'année 2020 pour éclairer l'écriture du programme 2021-2027.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Eligible à l'IEJ, le programme auvergnat a mis en œuvre, malgré quelques difficultés, différents dispositifs afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Garantie pour la jeunesse.

Le programme opérationnel Auvergne IEJ vise à accroître le nombre de NEET qui accède à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage. Il s'agit de contribuer, grâce au programme opérationnel, à la diminution du taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ce taux s'élevait à 24.7% au moment de l'établissement du programme opérationnel en 2013 (Source : EUROSTAT). Les actions soutenues comprennent l'accès à la formation qualifiante, l'appui à l'entrepreneuriat ainsi que les actions en faveur de l'entrée en apprentissage et elles visent l'amélioration de la situation des jeunes. La garantie pour la jeunesse est un engagement pris par l'ensemble des pays de l'UE de veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier : d'un emploi, d'une formation continue, d'un apprentissage ou d'un stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études. Les actions soutenues dans le programme opérationnel Auvergne IEJ contribuent donc bien à cet objectif.

Toutefois, le programme a été confronté à deux types de difficultés dans sa mise en œuvre.

D'une part, ces difficultés résultent du traitement des pièces justificatives d'éligibilité aux actions, d'autre part, elles relèvent de la nature du public éligible.

En effet, une quantité importante de pièces servant à vérifier l'éligibilité des NEETS (critère d'âge, critère géographique et statut) doit être collectée auprès des jeunes par les porteurs de projets puis contrôlée par l'autorité de gestion. Une liste précise et exhaustive des pièces a été établie par le service FSE et un travail d'accompagnement a été fait auprès des porteurs afin de les alerter sur toutes les pièces à fournir. De plus, les porteurs ont été informés de l'importance de signaler au service FSE, toutes pièces non listées afin d'obtenir avant la certification une validation de ces pièces.

D'autres difficultés sont liées à la particularité du public éligible à l'IEJ, à savoir des jeunes âgés de moins de 26 ans, ni en emploi, ni en étude, ni en formation qui résident en Auvergne. Certains porteurs de projet ne mettent pas en place d'opérations IEJ car ils ne pensent pas avoir le potentiel de NEETS suffisant pour réaliser leur opération. Il a donc été nécessaire de refaire un travail d'animation auprès des porteurs de projet en ciblant prioritairement ceux dont le public répond aux critères de l'IEJ (les Missions Locales notamment).

L'IEJ a permis aux missions locales d'accompagner les NEETS afin que leur situation s'améliore, comme l'illustrent les exemples suivants.

En 2019, la Mission Locale de Moulins a bénéficié d'une subvention IEJ pour la mise en place d'un Groupement de créateurs intégrant un DUCA ((Diplôme Universitaire de Créateur d'activité). Ce dispositif favorise une dynamique de projet en prenant appui sur l'envie d'entreprendre des jeunes comme levier de l'insertion professionnelle. Ainsi, 45 jeunes ont été accompagnés par la structure dont 10 jeunes qui ont suivi la phase de formation diplômante (DUCA).

En 2019, la Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières a bénéficié d'une subvention IEJ pour la mise en place d'une opération devant permettre de renforcer l'accompagnement des NEETS en recherche d'apprentissage. 60 NEETS ont bénéficié d'un diagnostic de repérage initial et parmi eux, 35 d'un accompagnement renforcé visant l'entrée en alternance et la signature d'un contrat d'apprentissage. Deux conseillers étaient entièrement dédiés à cette opération et leur rôle était d'accompagner les jeunes à chaque étape de leur parcours (diagnostic, élaboration et suivi du parcours, périodes d'immersion en entreprise ...).

En 2019, la Mission Locale pour les Jeunes du Val d'Allier a bénéficié d'une subvention IEJ pour la mise en place d'une opération devant permettre de renforcer l'accompagnement des NEETS en recherche d'apprentissage. 100 NEETS ont bénéficié d'un repérage et parmi eux, 80 ont bénéficié d'un diagnostic et 60 d'un accompagnement visant l'entrée en alternance et la signature d'un contrat d'apprentissage. Deux conseillères en insertion sociale et professionnelle étaient entièrement dédiées à cette action et leur rôle était d'accompagner les jeunes en leur proposant un parcours individualisé (diagnostic, ateliers, mise en situation professionnelle, visites d'entreprises et de CFA ...).

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Suite au travail de convergence et de simplification des procédures, l'autorité de gestion dispose d'un guide de procédure commun, aux PO Auvergne, RA et RS complété par plus de 30 fiches de procédures communes FEDER et FSE. Un travail sur la mise en œuvre du règlement Omnibus et sur la généralisation de l'utilisation des OCS a été réalisé au cours de l'année 2019. Il est en cours de développement en 2020 avec la réflexion sur des OCS spécifiques à la période 21-27 (coût horaire pour frais de personnel, financement non lié aux coûts pour rénovation énergétique, BSCU accompagnement à la création d'entreprise...). Néanmoins, l'AG se heurte en audit d'opération à des points de contrôles de plus en plus poussés, notamment concernant les aides d'Etat et la commande publique, malgré peu d'irrégularité détectée sur ces points de procédures (absence d'irrégularité détectée en audit d'opération sur les aides d'Etat et une seule irrégularité de 52 € détectée sur les marchés publics). Cela conduit l'AG à appliquer des points de contrôle toujours plus nombreux faisant reculer l'objectif de simplification des procédures d'attributions des aides FESI. Cela se traduit en outre par des procédures d'audit lourdes nécessitant une mobilisation des équipes d'instruction sur la réponse aux audits d'opération dont la durée s'étale sur plus de 9 mois pour certains. Afin de compenser cette charge de travail, de pouvoir répondre aux demandes de paiement et aux objectifs de dégagement d'office, l'autorité de gestion a dû recourir en 2019 à la passation de deux marchés de prestation l'un sur la vérification de la régularité de la commande publique et l'autre sur la réalisation de Certificat de Service Fait.

Par ailleurs, les audits d'opération ont conclu à des défaillances du système de gestion et de contrôle des instruments financiers. Plusieurs irrégularités ont été pointées par l'autorité d'audit en termes d'éligibilité des opérations. Afin de limiter ces irrégularités à l'avenir, l'autorité de gestion a prévu de renforcer ses contrôles au moment du CSF. Néanmoins, l'autorité de gestion conteste l'intégration de l'ensemble des avances versées aux instruments financier dans le calcul du taux d'erreur réalisé par la CICC (18,21 %). L'AG s'appuie pour cela sur la notion d'irrégularité occasionnelle (guidance EGESIF du 17 décembre 2018) et sur l'état des décaissements réalisés au 31/12/19 qui permet de justifier le déblocage des avances (guidance sur l'audit des instruments financiers du 19/08/19). Sans l'inclusion de ces irrégularités, le taux d'erreur constaté serait en deçà du seuil de significativité et permettrait de pouvoir activer les dispositions de simplification du projet de règlement général 21-27.

Concernant le FSE et l'IEJ, par rapport au RAMO 2018, les difficultés liées au traitement des indicateurs sont closes. L'utilisation d'un logiciel agrégateur (dénommé Infocentre) développé en interne depuis 2016 par la Direction de l'Informatique a permis de clarifier les règles de collectes et de fiabiliser les pratiques. Ainsi, les données liées à plus de 27000 participants en auvergne ont été collectées, sécurisées et sont disponibles pour alimenter les RAMO, les demandes européennes ou nationales.

Le dernier problème existant est lié à Synergie qui ne sait toujours pas gérer, ni importer ces données correctement, ce qui pose des questions sur la clôture du programme et les exigences que la Commission imposera aux autorités de gestion.

Concernant spécifiquement l'IEJ, les difficultés liées aux règles d'éligibilité des NEETS sont closes depuis que la Région a mis en place des grilles strictes des pièces recevables ou non. Il est juste dommage que ces règles introduisent une sélectivité forte du public éligible et ne permet donc pas de retenir un public qui en aurait le plus besoin comme les migrants ou les plus démunis qui ne disposent pas des attendus administratifs nécessaires pour bénéficier d'IEJ.

Il est sur ce point dommage que la Commission n'ait pas inscrit les pièces justificatives à l'IEJ dans une guidance pour appuyer ses attentes vis-à-vis des publics les plus fragiles. Pour le futur programme FSE+ 21-27, un guide de la commission au démarrage du programme serait un plus et une sécurité vis-à-vis des auditeurs.

Suite à la reprise en main par l'ANCT, les difficultés liées à Synergie diminuent, mais restent sensibles, notamment en cas d'évolution réglementaire (difficultés liées à la mise en place des OCS, notamment du taux à 4% sur l'assistance technique) et sur le volet d'exploitation des données en vue de permettre un pilotage efficient des PO.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014



## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	30 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2013
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>JEREMIE AUVERGNE 2</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b), sise 1 esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 LYON cedex 2
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont-Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont-Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46,</b>	

<b>paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	54 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	30 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	30 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	44 800 829,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 888 889,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	24 888 889,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	19 911 940,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	19 911 111,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	829,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	22 608,80
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier	0,00

ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	25 213 550,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	31 300 580,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	31 300 580,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--



**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

--

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
-----------------	----------------------------

--

--

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	32 672,88	0,13%
4	60 719 188,90	120,82%
5	5 263 513,85	43,86%
8	7 153 940,71	30,82%
<b>Total</b>	<b>73 169 316,34</b>	<b>28,58%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------



**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--



## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------







<b>Gravité</b>	<b>Code</b>	<b>Messages</b>
Avertissement	2.72	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2 doit être <= à l'élément 38.1: instrument financier «JEREMIE AUVERGNE 2» - 31 300 580,00 > 25 213 550,00.